

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération 1902-01**

L'an deux mil DIX NEUF, le DOUZE FEVRIER à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant  
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire de  
CANTARON

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
Présents : 12+3 proc  
Votants : 15

Etaient présents : Gérard STOERKEL-Christian DI MARTINO-Joëlle JACOB-  
Fabienne GALLI-Fabrice FONTAINE-Patrice MARTIN-Jean-Marc BLANIC-  
Sandrine BARRALIS-Michel CORSINI-Murielle SILVI-Françoise RUSSO

**Objet Dégrèvement facture**

Eau –

M.RAINERO Roger

Absents avec procuration : Edith LONCHAMPT-Peggy DALMAS-Karine  
FAGES DEMAIN  
Absents :

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que Monsieur RAINERO Roger – demeurant 719 route de Bordinas à CANTARON - a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau.

En effet en 2018, suite à un problème de fuite, sa facturation a largement augmenté. Le nombre de m3 facturé en 2018 est de 801 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 281 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 691,63 € et se décompose comme suit :

Consommation eau (supérieur à 300 m3)	281 m3 X 2,15	= 604,15 €
Taxe sur Consommation eau	281 m3 X 0,0213	= 5,99 €
Redevance pollution d'origine domestique	281 m3 X 0,29	= 81,49 €

Les 691,63 € seront affectés sur l'article comptable 673 – Titre annulé sur l'exercice antérieur - et viendront en déduction de la facturation d'eau émise en 2018.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

**ACCEPTE** un dégrèvement exceptionnel de 281 m3 sur la facturation d'eau de Monsieur RAINERO Roger pour un montant de 691,63 € (article 673 – titre annulé sur exercice antérieur)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 14/02/2019  
Qualité : Maire **Gérard BRANDA**